



CAHIER DES CHARGES AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS A LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE D'ALLE

La société organisatrice avertira le responsable « Son et Lumière » **au plus tard 10 jours** avant la manifestation.

Par intervention journalière, le prix de location est le suivant pour les prestations ci-après :

Type conférence :

- a) Éclairage de la scène avec régulateur, matériel musical et micros (sans la présence du responsable, disponible en cas de besoin)
 - CHF 150.00 pour les sociétés locales
 - CHF 180.00 pour les sociétés extérieures

- b) Micros et matériel musical (sans la présence du responsable, disponible en cas de besoin) :
 - CHF 120.00 pour les sociétés locales
 - CHF 150.00 pour les sociétés extérieures

Type concert :

- a) Éclairage de la scène avec régulateur, matériel musical et micros (sans la présence du responsable, disponible en cas de besoin)
 - CHF 230.00 pour les sociétés locales
 - CHF 260.00 pour les sociétés extérieures

- b) Micros et matériel musical (sans la présence du responsable, disponible en cas de besoin) :
 - CHF 180.00 pour les sociétés locales
 - CHF 210.00 pour les sociétés extérieures

Location projecteur :

- CHF 100.00
- CHF 20.00 en supplément d'une autre location

Une entrevue sera tenue avec les organisateurs pour étudier la manifestation au moins 10 jours avant son déroulement.

Le responsable « Son et Lumière » facturera **CHF 50.00/heure** lors des **présences souhaitées** par l'organisateur (répétitions, conférence, concert, etc.)

La facture du responsable « Son et Lumière » est à payer de suite (cette prestation n'est pas incluse dans la facture de la commune).

Une collation sera allouée à l'opérateur pendant son travail aux heures des repas, en cas d'utilisation d'éclairage de la scène avec régulateur, ou de la sonorisation.

L'opérateur « Son et Lumière » :

Responsable : M. Daniel André, 2942 Alle
076/438.49.42 / daniel.andre@ads-diffusion.ch

CONSEIL COMMUNAL août 2019